

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 mars, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire.

Présents : Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, Mme Réjane SERY, M. Jean-Marc LUCE, M. Jean-Claude LECOMTE, Mme Dominique HERVIEU, Mme Nelly BABOIS, M. Germain BUQUET, Mme Véronique BELVAL, M. José SARAIVA, M. Raymond GABRIEL, Mme Caroline CASTEL, Mme Lucie GUICHARD, M. Joël THOMAS, Mme Martine ANQUETIL, M. Dominique POUETTE.

Absente excusée : Mme Christèle MILLION qui a donné pouvoir à Mme Astrid LAMOTTE

Absents :

- M. Sven ULRIKSON
- Mme Françoise LECLERCQ

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, Madame Véronique BELVAL est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 JANVIER 2026

Ce procès-verbal doit être corrigé dans le paragraphe relatif à l'installation des masseurs kinésithérapeutes. La date à lire est le 1^{er} mars 2026.

Sous-réserve de cette correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ACHAT D'UN JEU D'ENFANTS POUR LE JARDIN DU CENTRE SOCIO CULTUREL

Madame SERY évoque qu'à la demande des familles utilisant le parc du centre-socio culturel, la commission enfance-jeunesse s'est réunie le 10 février 2026 pour examiner des devis visant l'achat d'un jeu à bascule destiné aux jeunes enfants afin de compléter les équipements existants.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité, 13 « pour » et 4 abstentions (Mr Luce, Mr Buquet, Mme Belval, Mme Castel) valide le devis de l'entreprise PROLUDIC d'un montant de 1 190,18 € HT, soit 1 428,22 € TTC.

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS ET DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Madame LAMOTTE rappelle qu'un Projet d'Éducation Territoriale a été élaboré en collaboration avec les acteurs de l'enfance et de la jeunesse de la commune (municipalité, employées municipales, enseignantes et parents d'élèves). Son objectif est de formaliser, d'optimiser et d'organiser une coopération entre les différents services de l'enfance comme les accueils de loisirs périscolaires et les écoles, tout en renforçant l'offre éducative.

Bien que ce projet ait reçu l'approbation des services de la CAF et de la SDJES, un point réglementaire doit être réexaminé : les tarifs doivent tous être modulés en fonction du quotient familial, tant pour les enfants résidant à Sainte Marguerite sur Duclair que pour ceux « hors commune ».

Tarifs Accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires

Tarif hors commune : Prix à la journée :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF JOURNEE
Inférieur à 320 €	21 € / Jour
De 320 à 436 €	22 € / Jour
De 437 à 602 €	23 € / Jour
De 603 à 770 €	24 € / Jour
Supérieur à 770 €	25 € / Jour

+ Abattement de 10 % pour le 2^{ème} enfant

Tarifs activités périscolaires du lundi et jeudi soir

Tarif par activité, par trimestre et par enfant :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF activité, par trimestre
Inférieur à 320 €	29 €
De 320 à 436 €	30 €
De 437 à 602 €	31 €
De 603 à 770 €	32 €
Supérieur à 770 €	33 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la modification des tarifs.

SUBVENTIONS POUR LE SÉJOUR DES ENFANTS EN CLASSE DE CM1 ET CM2

Madame SERY présente le projet des enseignantes des classes de CM1 et CM2, qui organisent un voyage scolaire du 22 au 26 juin 2026, à Orée d'Anjou sur le thème Sport et Nature. Dans ce cadre, elles sollicitent une subvention municipale à hauteur de 190€ par enfant. La subvention sera versée selon le nombre d'enfants qui participent au séjour. La participation maximale est donc pour 44 enfants de 8.360 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le montant de la subvention de 190 € par enfant pour un maximum de 8.360€.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS

Madame LAMOTTE remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour le travail réalisé durant le mandat.

ELECTIONS MUNICIPALES 2026 – TENUE DES BUREAUX DE VOTE

Pour la tenue des 2 bureaux de vote lors des élections du 15 mars 2026, le planning de présence a été communiqué aux élus.

CARTES ELECTORALES

Les cartes électorales sont en cours d'édition et seront distribuées par La Poste dans les délais impartis.

CONTRÔLE DE L'ACCÈS A L'ÉCOLE

Madame CASTEL fait remarquer que le nouvel interphone/visiophone de l'école a des problèmes de réseau avec la garderie.

BARRIÈRE INTÉRIEURE DE L'ÉCOLE

Madame CASTEL fait part de son étonnement quant à la butée présente entre les deux vantaux de la barrière intérieure de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H06.